

Paris, le 21 mai 2015

12-14 rue Charles Fourier
75013 PARIS
tel 01 48 05 47 88
fax 01 47 00 16 05
mail contact@syndicat-magistrature.org
site : www.syndicat-magistrature.org

Communiqué de presse

Maintien de l'ordre : la liberté de manifester attaquée

Rémi Fraisse est mort, mais les premiers échos des conclusions de la commission parlementaire sur le maintien de l'ordre - bientôt publiées et déjà rapportés par Médiapart - ne laissent pas de place au doute : « la tradition française de maintien de l'ordre », elle, en sortira indemne.

Tandis que la part belle est faite à des propositions aussi indolores que la formation des préfets, l'incitation à leur présence accrue sur les opérations de maintien de l'ordre et la mise à l'écart des BAC et de leurs mauvaises manières, la liberté de manifester subit les assauts de la commission.

Car c'est bien d'ordre, et non de libertés, que se préoccupe la commission.

En fait d'interdiction générale des flash-balls et autres lanceurs de balle de défense, la commission se borne à proposer l'abandon d'un modèle déjà périmé sur le plan technique. Le nombre des mutilés, de Montreuil à Mayotte, en passant par Nantes et Toulouse ne pèse décidemment pas lourd face à la détermination des élus au maintien de l'ordre sécuritaire.

Interdiction il y aura bien : mais de manifester ! Prononcée administrativement, sans débat contradictoire devant un juge, contre quiconque serait susceptible de troubler l'ordre public, cette interdiction vient s'ajouter à la liste des pouvoirs que s'arrogent l'administration, au nom de la prévention des risques et menaces : blocage administratif de sites, interdiction de stade, interdictions de sortie du territoire et maintenant, interdiction individuelle de manifester.

Puisque, aux yeux des parlementaires, la violence est le fait des manifestants, alors de manifestants il n'y aura pas, pas plus que de respect de leur liberté fondamentale à l'expression. Comment mieux maintenir l'ordre qu'en étouffant toute contestation à la source ?